

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.899.026 €
Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset Peynier
13790 ROUSSET
RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, pour vous inviter à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du groupe
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Approbation des conventions selon les articles L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Autorisation d'opérer sur les titres de la société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions ;

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ;
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- Autorisation au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (« stock-options ») aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués et/ou ont été mis à disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 : Exercice social

L'exercice social a débuté le 1^{er} octobre 2015 pour se terminer le 30 septembre 2016.

L'exercice a eu une durée de douze mois comme l'exercice précédent.

1.2 : Activité et situation de la société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 (période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016) s'établit à 10.82M€, en baisse de 14.4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par l'arrêt des flux d'un client majeur, perdu en 2015.

La société continue d'être impactée par la baisse des flux des marchés historiques (essentiellement l'électronique grand public).

Evolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice clos le 30 septembre 2016 à 47K€ contre 176K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 73%. Compte tenu de la forte baisse de chiffre d'affaires, l'entreprise a procédé à des licenciements économiques en début d'exercice, permettant de réduire la voilure et de limiter ainsi l'impact sur le résultat d'exploitation.

La transformation digitale de la société continue de peser sur les résultats. Ces investissements en temps homme ne sont en effet pas immobilisés en « production immobilisée ».

Evolution du résultat financier

Le résultat financier s'élève à 937 K€ contre 1258K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 25.5%. La diminution des produits de participation expliquent notamment cette baisse (605K€ pour 1 483K€ en N-1).

Le rebond des marchés financiers, notamment au S2, a également permis des reprises de provisions sur les moins-values latentes enregistrées lors de l'exercice précédent.

Evolution du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est impacté par le coût des licenciements économiques, mais surtout par l'impact de la dépréciation de 1M€ du mali technique inscrit au bilan. En effet, le résultat du test de dépréciation effectué, compte tenu d'un business plan en baisse, a conduit à constituer une provision pour dépréciation de 1 M € sur ce mali.

On rappellera que le résultat exceptionnel 2015 était fortement impacté par le produit de cession de l'activité logistique.

Suite à une erreur commise par les établissements financiers lors de la valorisation du portefeuille de valeurs mobilières au 30 septembre 2015, il est apparu une insuffisance de provision pour dépréciation qui aurait dû être comptabilisée au 30 septembre 2015. De ce fait, une provision pour dépréciation complémentaire a été enregistrée au 30 septembre 2016 pour un montant net d'impôt de 147 133 € isolé sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « correction d'erreur ».

Evolution du résultat net

Le résultat net s'élève à 268K€ contre 1 758K€ pour l'exercice précédent.

Evolution de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé net est relativement stable, passant de 16.4M€ à 16.6M€.

A noter dans les variations significatives la dépréciation de 1M€ en autres immobilisations incorporelles sur le mali technique. Egalement un poste « autres participations » en hausse, suite à l'augmentation des participations dans les filiales SGP, Incentive Office et Q3.

Le poste « autres titres immobilisés » est lui aussi en hausse suite à des rachats d'actions propres dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions, phase préparatoire au rachat de l'entreprise Advertise Me dont une partie était payable en actions Custom Solutions.

Situation de l'endettement et de la trésorerie

Au 30 septembre 2016, la trésorerie nette de dettes financières s'établit à 17.6M€ contre 17.4M€ l'année précédente.

La trésorerie nette d'activité (trésorerie propre, non retraitée des prêts longs ou moyens termes) est quant à elle en légère baisse, passant de 10.4M€ en 2015 à 10.1M€ en 2016.

La trésorerie de la Société comprend la trésorerie issue des appels de fonds qu'elle adresse à ses clients dans le cadre de la gestion de leurs opérations promotionnelle aux fins de rembourser les consommateurs.

Un prêt de 1.1M€ a été souscrit en octobre 2015 afin de financer l'acquisition d'Incentive Office, amortissable sur 36 mois. Le prêt de 3M€, souscrit en 2014 pour le financement de SGP, sur 29 mois, est arrivé à terme. L'endettement de la société reste donc modéré et maîtrisé.

La prise de participation de Bilendi est toujours financée par du court terme pour 3.7M€, renouvelable mensuellement.

1.3 : Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société a investi dans des placements type produits structurés et fonds obligataires en 2013-2014, abandonnant les DAT classiques et SICAV trop peu rémunératrices. Elle est de ce fait exposée au risque de taux et de crédit propre à ce type d'instrument. De nombreux produits ont été vendus, suite aux rebonds des marchés, et réinvestis dans des produits à « risque » 2 sur l'échelle de cotation AMF.

1.4 : Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La société a réalisé des licenciements économiques pour ajuster ses ressources sur les activités traditionnelles qui connaissent une baisse depuis 2012.

Un focus important a été mis sur la réduction des dépenses afin de maintenir la rentabilité en cette période de mutation du Core Business.

La société a lancé sa nouvelle plateforme de valorisation des données collectées : PromoAnalytics. Cette nouvelle plateforme présente des fonctionnalités inédites sur le marché en vue d'apporter plus d'insights et d'analyses marketing aux grandes marques qui utilisent déjà la plateforme digitale de collecte de données Promoplace©, la référence actuelle du marché. PromoAnalytics est la première solution du Groupe à s'appuyer sur l'architecture Big Data adoptée en 2015 par la société. Elle propose notamment pour la première fois aux annonceurs une application mobile répondant en temps réel à leurs besoins d'informations sur la performance de campagnes et la rentabilité de leurs investissements marketing.

Parallèlement, grâce à son rapprochement avec Incentive Office, le Groupe se dote d'une nouvelle plateforme digitale d'Engagement Marketing à destination du Retail, afin de prendre le lead sur le créneau -porteur- des programmes de fidélisation B2B.

1.5 : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 268 478€, auquel se rajoute un report à nouveau de 8 464 411€, soit un montant distribuable de 8 732 889 €.

Nous vous proposons d'affecter la somme susvisée comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| • A la réserve légale : | 3 598 € |
| • Au report à nouveau : | 8 239 388€ € |
| • A titre de dividende aux actionnaires | 489 903 € |
| Soit 0,10 € par action | |

1.6 : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016 sont identiques à celles utilisées dans les comptes des exercices précédents.

1.7 : Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués	Montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement
30/09/2013	486 305,00 €	486 305,00 €	0€
30/09/2014	486 305,00 €	486 305,00 €	0€
30/09/2015	486 305,00 €	486 305,00 €	0€

1.8 : Dépenses visées à l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts

L'exercice a donné lieu à une dépense entrant dans le champ d'application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts pour un montant de 9 932€ (amortissement excédentaire sur un véhicule de tourisme).

1.9 : Prises de participations et prise de contrôle

Au cours de son exercice 2016 la Société a augmenté sa participation dans :

- Sa filiale nordique Lojaali interactive OY de 55% à 60.33% en **octobre 2015** par rachat des parts d'un associé sortant
- Sa filiale Incentive Office (Highten) : réalisation en **mars 2016** de l'acquisition des actions sous promesse par apport en nature et passage d'une participation de 33.87% à 40.02%
- sa filiale SGP de 70 à 80% suite à l'acquisition des actions sous promesse en **juin 2016**
- Q3 (plateforme d'Advocacy Marketing) : passage d'une participation de 25 à 30.55 % en **mars 2016** (souscription à une augmentation de capital réservée à CUSTOM SOLUTIONS) puis à 26.66% suite à dilution après entrée au capital de nouveaux investisseurs en **juin 2016**.

1.10 : Cessions de participations

La Société n'a procédé à aucune cession de participations au cours de l'exercice.

1.11 : Filiales et participations

La société détient 100% du capital de la société **CUSTOM SOLUTIONS GECIP** (filiale spécialisée en gestion de base de données), société par actions simplifiée au capital de 50 K€ ayant réalisé au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2016, un chiffre d'affaires de 2 064 K€.

La société détient 100% de la société **Custom Solutions Europe LTD**, « limited company » au capital de 346K€ (300KGBP) non libéré, société de droit anglais (siège social à Londres) et ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2016, un chiffre d'affaires de 19K€.

La société détient 80% de la société SGP (ex APP, nom commercial Flexistart) filiale spécialisée en gestion d'opérations promotionnelles au forfait, orientées loisirs, société par actions simplifiée au capital de 9 K€ ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2016, un chiffre d'affaires de 3 853K€.

La société détient 60.33% de la société LOJAALI Interactive OY, société de marketing digital finlandaise basée à Helsinki, société de type SARL (« OY » en finlandais) au capital de 16.3 K€ ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2016, un chiffre d'affaires de 1 741K€.

La Société détient 45% du capital de NEO DATA Production, société de droit marocain au capital de 1 000 000 MAD (91.7 K€) ayant son siège au Maroc, à Casablanca et ayant pour activité le traitement des opérations de saisies et ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2016, un chiffre d'affaires de contrevaieur de 415 K€.

La Société détient une participation de 29.98% dans la société Bilendi, société spécialisée dans les programmes de fidélité sur internet et qui a déployé une offre de panels en ligne.

La société détient 26.66% de la société Q3, société par actions simplifiée au capital de 173 K€, qui a réalisé, au cours du dernier exercice de 9 mois clos au 30 septembre 2016, un chiffre d'affaires de 326 K€.

La Société détient une participation de 40.02% dans la société Incentive Office spécialisée dans la conception et la gestion d'offres marketing digitales dans les réseaux de distribution. SARL au capital de 125K€, Incentive Office a réalisé au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2016 un chiffre d'affaires de 1 529k€.

1.12 : Structuration du capital

Le capital social de la Société s'élevait au 30 septembre 2016 à 4.899.026 € réparti en 4.899.026 actions de 1 €, dont 2 283 012 actions au porteur et 2 616 014 actions sous la forme nominative.

Les 35 976 actions nouvelles créées en rémunération de l'apport en nature des titres Incentive Office, versées à Messieurs Villetelle, Beguoin et Donnadieu en mars 2016, n'ont pas donné lieu au versement des dividendes au titre de l'exercice 2015.

Les autres actions, hors celles détenues par la Société, donnent droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

1.13 : Renseignements relatifs à la répartition du capital, et aux actions d'autocontrôle

Les actionnaires possédant au 30 septembre 2016 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- CACR Croissance : plus du tiers et moins de la moitié du capital social et plus du tiers et moins de la moitié des droits de vote ;
- ALTO INVEST : plus du 10^{ème} et moins des 3/20èmes du capital social et plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} des droits de vote ;
- CM-CIC : plus du 20^{ème} et moins des 10^{ème} du capital social et plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} des droits de vote ;
- Pierre Macar : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et des droits de vote ;
- NEXTSTAGE : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et moins du 20ème des droits de vote ;
- PM EQUITY : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et moins du 20ème des droits de vote ;
- ARDIAN : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et plus du 20^{ème} et moins du 20^{ème} des droits de vote ;

1.14 : Actionnariat salarié

Le capital social est détenu à hauteur de 0.04 % par des salariés de la Société.

1.15 : Attribution d'actions gratuites

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice.

1.16 : Etat des sommes versées à titre de mécénat, dons à des associations de financement électorales et/ou à des partis politiques

Néant.

1.17 : État des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription des actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants

Néant.

1.18 : Opérations réalisées sur les titres par les dirigeants, les hauts responsables ou des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Néant

1.19 : Rachat d'actions par la Société de ses propres actions effectué en application des articles L.225-209 et suivants du code de commerce

Rappel des autorisations :

L'Assemblée générale du 30 mars 2012 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en place un ou plusieurs programmes de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société et dans la limite d'un montant de un million (1.000.000) d'euros, le prix de rachat de l'action étant fixé au maximum à vingt (20) euros.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers, modifiée par une décision du 21 mars 2011.

Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée générale du 29 mars 2013.

Par la suite, annulant et remplaçant cette précédente autorisation, l'assemblée générale mixte des actionnaires, réunie le 27 juin 2013, a autorisé le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, à acquérir, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société en vue :

- i. de mettre en place, mettre en œuvre ou couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et, de façon générale, de toute forme d'allocation au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, notamment couverture de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société ; attribution gratuite d'actions de la Société ; attribution d'actions de la Société au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou attribution ou cession d'actions de la Société dans le cadre de tout plan d'épargne salariale;
- ii. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société, ou de l'une de ses filiales, liées à ces valeurs mobilières ;
- iii. de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers telles que l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- iv. d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Custom Solutions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- v. d'annuler éventuellement par voie de réduction du capital les actions rachetées en vue d'optimiser le résultat par action;
- vi. et, plus généralement, d'opérer dans tout but autorisé par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers et de conclure tout contrat nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Cette autorisation a été donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois.

Par la suite cette autorisation a été renouvelée dans les mêmes conditions par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014, puis par l'assemblée générale mixte du 27 mars 2015, puis par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2016.

Bilan de l'exécution du programme :

La société a procédé à un certain nombre d'Opérations dans le cadre de son Programme de Rachat d'Actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Etat des Opérations hors contrat de liquidité :

- achats d'actions : 108 778
- pas de vente d'actions

Au 30 septembre 2016, la Société détient 19 219 de ses propres titres au titre du contrat de liquidité. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2016 de 97 825.61€, soit une valeur évaluée au jour d'achat de 107 748€.

Au 30 septembre 2016, la Société détient 185 046 de ses propres titres à la suite de ses opérations de rachats pour la réalisation, effective ou future, des autres objectifs de son programme. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2016 de 941 884.41€, soit une valeur évaluée au jour d'achat de 1 018 356€.

Le nombre de titres de la Société était de 4.899.026 au 30 septembre 2016, de 1 euro de valeur nominale chacune ; en conséquence, la totalité des actions auto détenues représentait 4.17 % du capital.

Pas de frais de négociation.

Nouveau programme de rachat :

La précédente autorisation, délivrée le 25 mars 2016 pour une durée de 18 mois, expire le 25 septembre 2017.

Il est proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, convoquée pour se réunir le 30 mars 2017, de renouveler dès à présent cette autorisation de rachat d'actions afin de poursuivre d'une part le contrat de liquidité et d'autre part pour les autres objectifs prévus au programme.

1.20 : Conventions

(a) Conventions réglementées

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2016 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

Nouvelles conventions autorisées au cours de l'exercice :

- signature le 23 février 2016 d'une convention de vente d'un véhicule entre Custom Solutions SA et Cédric Reny, Président Directeur Général de Custom Solutions ayant permis à Cédric Reny de racheter à titre personnel le véhicule de fonction Renault Espace immatriculé DC 895 AE appartenant à la Société au prix de marché, soit 19 000€.
- signature le 20 juillet 2016 d'une convention de vente d'un véhicule entre Custom Solutions SA et Cédric Reny, Président Directeur Général de Custom Solutions ayant permis à Cédric Reny

de vendre son véhicule personnel électrique Renault Zoe immatriculé CZ 667 ZA à la Société au prix de marché, soit 9 900€.

Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société conclu le 1er avril 2010 à effet au 1^{er} octobre 2010. Le loyer a été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes pour une surface de 3.700 m². Au cours de l'exercice, le montant des loyers facturés est de 302 826.28 €.

Il n'y a pas eu de charges locatives facturées par la SASU SVIC sur l'exercice, l'ensemble des charges étant réglé par la société directement.

Les taxes foncières facturées sur l'exercice représentent un montant de 32 687 € hors taxes annuel.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

(b) Conventions courantes conclues à des conditions normales

- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale Néo Data le 1er octobre 2008. Le taux d'intérêt appliqué est calculé sur l'EURIBOR + 1.0%.
- Une convention de trésorerie entre la Société et CUSTOM SOLUTIONS GECIP annulant et remplaçant la précédente conclue le 20 septembre 2011 a été signée le 1^{er} octobre 2014 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué: calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.
- Un contrat de prestation de services entre CUSTOM SOLUTIONS GECIP et la Société conclu le 20 décembre 2011, dont la rémunération représente un montant fixe mensuel de 8 800€.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de Custom Solutions Gecip.

- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale à 100% Custom Solutions Europe le 1er octobre 2013. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

Une convention de prestations de services a été signée entre la Société et sa filiale à 100% Custom Solutions Europe le 20 décembre 2013 avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2013. Les prestations sont facturées sur la base du prix des prestations facturées par Custom Solutions Europe à ses clients sur lequel est appliqué un taux de remise de 14,5%, porté à 21,5% par un avenant signé le 1^{er} octobre 2014. La remise n'est pas appliquée sur les achats d'affranchissement et de dotations qui sont facturés à l'Euro entre les deux sociétés.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Directeur de Custom Solutions Europe Ltd.

- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale SGP anciennement dénommée APP le 6 mars 2014. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.
- Une convention de prestations de services entre SGP et la Société a été signée le 6 mars 2014, indiquant que les prestations réalisées par la société sont facturées à la société SGP selon une rémunération fixe mensuelle de 4 200 €.
- Une convention de prestations de service entre la société et SGP a été signée le 1^{er} octobre 2014 à prise d'effet à la même date, indiquant que les prestations réalisées par SGP sont facturées à la société au taux de 350 € par jour travaillé.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de SGP.

- Une convention de prestations de services entre Lojaali et la Société a été signée le 1^{er} avril 2014. Les prestations sont facturées selon une rémunération fixe mensuelle de 500 €.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et administrateur de Lojaali.

- Un bail de sous-location avec la filiale Custom Solutions Gecip des locaux loués par Custom Solutions situés au 124 rue de verdun 92800 PARIS a été signé le 02.10.2014.

Le loyer et les charges du bail principal supporté par Custom Solutions est intégralement refacturé aux filiales.

- signature d'une convention de domiciliation de la société INCENTIVE OFFICE dans les locaux loués par CUSTOM SOLUTIONS pour ses filiales SGP et CUSTOM SOLUTIONS GECIP situés au 124 rue de Verdun 92800 PUTEAUX à compter du 1^{er} février 2016, pour une durée d'un an se renouvelant par tacite reconduction moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 2 000€ HT.

1.21: Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés au titre de l'exercice fiscal clos au 30 septembre 2016 se composent principalement des charges de personnel de l'équipe informatique qui, correspondant au temps passé sur les projets identifiés. Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges de l'exercice et ne sont pas immobilisés.

Le montant total des dépenses identifiées en recherche et développement sur l'année civile 2015 est estimé à 626 k€ et est comptabilisé en charges. A ce titre, un montant provisionné de 188 k€, correspondant à 30% des charges dépensées estimées en 2015, a été inscrit en crédit impôt recherche dans l'attente du calcul définitif qui sera imputé sur l'impôt société de l'exercice.

1.22 : LME – Délai de paiement

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date du 30 septembre 2016, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance et avec un comparatif avec l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2016, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartit comme suit :

- 216 K€ échues ;
- 320 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 49 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours

Au 30 septembre 2015, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartissait comme suit :

- 638 K€ échues ;
- 401 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 44 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours

1.23 : Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux sont celles prévues par le Code de commerce et sont mentionnées dans les statuts de la Société.

1.24 : Aliénations intervenues pour régulariser les participations croisées

Néant.

2 - CROISSANCE EXTERNE

Voir 1.9

3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 : Administrateurs et Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mars 2016 a :

- constaté la démission de Bruno Annequin de son mandat d'administrateur à effet au 25 mars 2016
- décidé de nommer Véronique Beaumont en qualité d'administrateur.

Le mandat de Véronique Beaumont aura une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice écoulé

- décidé de nommer Françoise Perriolat en qualité d'administrateur

Le mandat de Françoise Perriolat aura une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric ST ROMAIN de 6 ans court, et expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 soit en au cours de l'année 2019.

Le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Cédric Reny de 6 ans court, et expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 soit en au cours de l'année 2019.

Monsieur Cédric RENY a été nommé président du Conseil d'administration suivant délibération dudit Conseil du même jour et pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration exerce la direction générale de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires mixte du 25 mars 2016 a modifié la durée du mandat des administrateurs, réduisant la durée de leur mandat à quatre années, qui s'appliquera aux nominations et renouvellements à venir ; les mandats en cours cessant à leur terme initial.

En outre il a été décidé que, par exception et pour permettre un renouvellement échelonné du conseil administration, l'assemblée générale des actionnaires pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée réduite à une, deux ou trois années

3.2 : Liste des mandats

Liste des mandats exercés par les administrateurs hors de la Société :

Noms	Première nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de CUSTOM SOLUTIONS	Autres mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	Mandats transitoires exercés au cours des 5 derniers exercices:
Cédric RENY	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Président du CA et Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la SASU SVIC - Gérant de CACR Croissance - Président de CUSTOM SOLUTIONS GECIP - Directeur de Custom Solutions Europe (UK) - Président du Conseil d'Administration d'APP devenu SGP - Administrateur de LOJAALI - Gérant de la société INCENTIVE OFFICE HIGHTEN 	Administrateur de la société BRUME DE REVE	
Frédéric SAINT-ROMAIN	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Cogérant de Tournaire - Cogérant de Vernet Dray - Cogérant de Solyfonte - Cogérant SCI groupe Forez Immobilier - Cogérant Groupe Félix 		

Françoise PERRIOLAT	25/03/2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Administratrice chez Danone Finance International, Belgique - Administratrice chez Danone Italia spa, Italie - Administratrice chez Danone Galaktokomika Proionta SA, Grèce 		<ul style="list-style-type: none"> - Administratrice chez Danone Corporate Finance Services France - Directrice Générale chez Dan Investment, France - Directrice Générale chez Ferminvest, France - Directrice Générale chez Danone Baby and Medical Holding, France
Véronique BEAUMONT	25/03/2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017	Administratrice	Vice presidente de DigitasLbi France		

3.3 : État des délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous renvoyons au point 10 pour ce qui concerne les délégations en cours en matière d'augmentation de capital.

4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 : Les Commissaires aux Comptes

Aux termes des statuts du 1er octobre 2007, ont été nommés en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à savoir :

- commissaire aux comptes titulaire : la société SACOR AUDIT SAS, ayant son siège 13, rue Auber - 75009 PARIS ;
- commissaire aux comptes suppléant : Philippe ANDRÉ 13, rue Auber, 75009 PARIS.

Monsieur Philippe ANDRÉ ayant été amené à donner sa démission à effet du 19 janvier 2009, le cabinet REVISION GESTION AUDIT, 13, rue Auber – 75009 PARIS a été nommé en remplacement pour la durée restant à courir de son mandat.

L'Assemblée générale du 29 mars 2013 a décidé de renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société SACOR AUDIT, et du commissaire au compte suppléant, le cabinet REVISION GESTION AUDIT, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion

de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes sociaux du sixième exercice, soit l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 12 février 2010 a décidé de nommer un co-commissaire aux comptes titulaire et un co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 à savoir :

- co-commissaire aux comptes titulaire : la société DELOITTE & Associés, Place de la Joliette, Les Docks 10.4 ; 13002 MARSEILLE ;
- co-commissaire aux comptes suppléant : la société BEAS, 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 mars 2016 a décidé de renouveler lesdits mandats pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes sociaux du sixième exercice, soit l'exercice clos le 30 septembre 2021.

4.2 : Rapports : Le Commissaire aux apports et les Commissaires aux Comptes, préalablement à vos délibérations, vous donneront lecture de leurs rapports, notamment :

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, comportant un résumé de leurs principales modalités, selon les articles L 225-38 et suivants du code du commerce ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur la délégation pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur la délégation de compétence au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (« stock options ») ;

5. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

La délégation unique du personnel de la Société a été mise en place le 23 juin 2016 pour une durée de quatre années.

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe poursuit sa transformation digitale. La croissance des ventes numériques continue et devrait permettre d'améliorer la tendance au cours des années à venir. Les synergies au sein des filiales sont déjà d'actualité, mais seront encore accélérées autant en termes opérationnels qu'en terme de services fonctionnels.

6.1 : Événements importants depuis la clôture de l'exercice

Acquisition d'une participation à hauteur de 55% dans la société ADVERTISE ME.

Acquisition de 127 titres de la société INCENTIVE OFFICE portant la participation à plus de 50%.

Cession de l'intégralité des titres de la société NEDO DATA

Postérieurement à la clôture de l'exercice 30/09/2016, la société a été assignée au prud'homme par deux salariés qui réclament environ 150 k€. Aucune provision n'a été comptabilisée au 30/09/2016 par la société considérant qu'à ce stade, les demandes n'étaient pas fondées.

6.2 : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir

Les activités historiques de Custom, en décroissance depuis 2012, seront encore affectées en 2017. La croissance des ventes digitales et l'accélération des synergies groupe afin de proposer une offre 360° aux clients permettra de pallier cette baisse.

7. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé au présent rapport.

8. ACTIVITÉ DU GROUPE

Un rapport sur l'activité du groupe sera présenté par ailleurs.

9. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS :

Il est demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires qui sera convoquée pour se réunir le 30 mars 2017 d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions par la Société, par une nouvelle autorisation annulant et remplaçant celle précédemment accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mars 2016, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

10. DELEGATIONS AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Il est aussi demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour se réunir le 30 mars 2017 d'approuver les propositions de délégations et autorisations suivantes au conseil d'administration, aux fins de :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au

profit de catégories de bénéficiaires ;

Fixation du montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisés en vertu autorisations consenties ;

Délégation de compétence de l'assemblée générale au conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ;

Autorisation au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (« stock options ») :

L'intérêt de ces délégations pour la société est exposé dans un rapport distinct du conseil d'administration sur l'ensemble des résolutions qui sont proposées à l'assemblée générale mixte des actionnaires.

11. PROJETS DE RÉOLUTIONS

Les résolutions qui seront soumises à votre vote, dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint, reflètent les points visés ci-dessus.

Nous espérons qu'elles emporteront votre approbation.

Le Président du Conseil d'administration

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.899.026 €

Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier

13790 ROUSSET

RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN EURO	30/09/2012	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	4 863 050	4 863 050	4 863 050	4 863 050	4 899 026
- Nombre d'actions émises	4 863 050	4 863 050	4 863 050	4 863 050	4 899 026
Opérations et résultat de l'exercice					
- Chiffre d'affaires HT	20 809 790	16 389 539	16 631 903	12 648 205	10 823 276
- Résultat avant impôts, participations, amortissements et provisions	3 861 763	2 594 696	2 271 341	3 119 703	1 413 517
- Impôts sur les Résultat	849 158	561 638	302 707	512 318	86 820
- Participations des salariés	361 022	185 142	0	66 414	0
- Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	2 183 449	1 461 848	636 110	1 758 448	268 478
- Montant des Résultat distribués	729 458	486 305	486 305	486 305	489 903 *(1)
Résultat par actions (en €)					
- Résultat après impôts et participation, mais avant amortissement et provisions	0,55	0,38	0,40	0,52	0,27
- Bénéfice après impôts, participations et provisions	0,45	0,30	0,13	0,36	0,05
- Dividendes versé à chaque action	0,15	0,10	0,10	0,10	0,10
Personnel					
- Nombre de salariés	138	132	115	99	90
- Montant de la masse salariale brute	4 358 411	4 193 577	3 907 204	3 668 120	3 252 365
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 874 321	1 586 525	1 438 231	1 400 033	1 250 537
*(1) proposition soumise à l'AG					

CUSTOM SOLUTIONS SA
 Société anonyme au capital de 4.899.026 €
 Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier
 13790 ROUSSET
 RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
 ACTIONNAIRES
 DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
 (ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

I. Délégation de compétence pour décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 27 mars 2015 – septième résolution Puis Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – onzième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, et avec exclusion de l'émission de tous titres ou valeurs donnant accès à des actions de préférence, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment les articles L 225-129-2, L 225-132, L 225-133, L 225-134, L 228-91 à L 228-93 du Code de commerce.</p> <p>Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation a été fixé à 2.500.000 € et s'impute sur le montant du Plafond global, fixé d'un même montant, pour l'ensemble des augmentations de capital qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation et des délégations suivantes de l'assemblée générale du 25 mars 2016 (douzième treizième, quatorzième et quinzième résolutions de l'assemblée générale du 25 mars 2016).</p> <p>L'autorisation de l'assemblée générale du 25 mars 2016 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 27 mars 2015, dans les mêmes conditions et mettant fin à celle-ci par anticipation</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2015 au 26 mai 2017 ; Puis 26 mois à compter de l'AG du 25 mars 2016, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

II. Délégation de compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – douzième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, par offre au public, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de commerce :</p> <p>Il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution est au maximum de 2.500.000 euros et s'imputera sur le plafond global prévu à la onzième résolution de l'assemblée générale du 25 mars 2016.</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

III. Délégation de compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au ii de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – treizième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de commerce.</p> <p>Il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne saurait excéder 20 % du capital de la Société par an et qu'il s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la onzième résolution de l'assemblée générale du 25 mars 2016.</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

IV. Délégation de compétence pour décider une augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 27 mars 2015 – huitième résolution Puis assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – quatorzième résolution
Nature de la délégation	Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider une augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les délais et limites prévus par la réglementation en vigueur, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. Il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ainsi que sur le plafond global prévu à la onzième résolution de l'Assemblée générale du 25 mars 2016.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2015 au 26 mai 2017 ; Puis 26 mois à compter de l'AG du 25 mars 2016, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

V. Délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 27 mars 2015 – neuvième résolution Puis Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – quinzième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint des deux procédés, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment l'article L. 225-130 du Code de commerce:</p> <p>Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation a été fixé à 2.500. 000 €; et le montant nominal maximal des augmentations susceptibles d'être réalisées s'impute sur le montant du plafond global prévu à la onzième résolution de l'Assemblée générale du 25 mars 2016.</p> <p>L'autorisation de l'assemblée générale du 25 mars 2016 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 27 mars 2015, dans les mêmes conditions et mettant fin à celle-ci par anticipation</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2015 au 26 mai 2017 ; Puis 26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

VI. DELEGATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014.
Nature de la délégation	Délégation de compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions nouvelles de la Société réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) en application des articles L 3332-1 et suivants du Code du travail et qui pourraient être mis en place au sein du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2014 au 27 mai 2016.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

VII. DELEGATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS (« STOCK-OPTIONS »)	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014.
Nature de la délégation	L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et/ou les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, et dans la limite des textes en vigueur des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions provenant de rachats effectués par la Société.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 27 mars 2014 au 27 mai 2016.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016.	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

VIII. DELEGATION AUX FINS D'EMISSION ET D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mars 2014 ; Puis assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mars 2016 - dix-septième résolution.
Nature de la délégation	Autorisation au conseil d'administration aux fins de procéder à son choix, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce. L'autorisation de l'assemblée générale du 25 mars 2016 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 27 mars 2014, dans les mêmes conditions et mettant fin à celle-ci par anticipation.
Durée de la délégation	26 mois du 27 mars 2014 au 27 mai 2016, Puis 26 mois à compter de l'AGM du 25 mars 2016, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016	Non utilisée.